

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1382 portant constatation de la démission collective du Vice-Président et des membres du Conseil de Gouvernement élus le 5 avril 1967

n° 1382

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
6 juillet 1967

Numéro JO
n° 5 du 10/07/1967

Date du numéro
10 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est constatée à la date du 6 juillet 1967 démission collective du Vice-Président et des membtes Conseil de Gouvernement 'élus le 5 avril 1967. Art. 2. — Le Vice-Président et les membres du Conseil Gouvernement démissionnaires assureront l'expédition de affaires courantes jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil. Art 3 – le présent arrêté. qui sera publié selon procédure d'urgence, sera enregistré et communiqué partout besoin sera.